



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. SAHRAOUI – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL – M. MENGEAUD à M. PORTE

Absents : M. GACHET-Mme JONNIAUX- Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAURA

**OBJET : CINEMA MUNICIPAL « LES LUMIERES »
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE AU TITRE
DU DISPOSITIF « AIDE AUX SALLES DE CINEMA –PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES » - EXERCICE 2022.**

N° Acte : 8.9 Culture

Délibération n° 22-175

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que le cinéma municipal « Les Lumières » a perçu, les années précédentes, une aide financière annuelle de 8 000,00 € du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, dans le cadre du partenariat avec les structures artistiques et culturelles, afin d'aider les salles de cinéma dans leur diffusion d'œuvres cinématographiques.

Considérant que la commune sollicite à nouveau le versement de cette subvention annuelle de 8 000€ par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

SOLLICITE l'aide financière de 8 000 € du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du partenariat en cours avec la ville pour la diffusion des œuvres cinématographiques.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention, les éventuels avenants ultérieurs ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



**Fiche complémentaire au dossier de demande
de subvention départementale à remplir obligatoirement**

**PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

STRUCTURES DE DIFFUSION

- AIDE AUX SALLES DE CINÉMA -

Année 2022

Nom de l'Association :

VILLE DE VITROLLES

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Hôtel du Département - 52, Avenue de Saint Just - 13256 Marseille Cedex 20

Référent dossier : Emmanuelle De Wolf

Tel : 04.13.31.21.30 – email : emmanuelle.dewolf@departement13.fr

Dispositif d'aide aux salles de cinéma

1. Commune

VITROLLES

2. Nom du Cinéma

CINEMA MUNICIPAL LES LUMIERES

3. Nom de la Structure Gestionnaire du Cinéma

VILLE DE VITROLLES

4. Adresse

ARCADES DE CITEAUX

5. Code postal 13127

6. Cedex

7. Nom du contact (réfèrent au sein du cinéma)

Marie Bailleul

8. Email marie.bailleul@ville-vitrolles13.FR

9. Téléphone 04 42 77 90

Forme Juridique de l'établissement

Association

Propriétaire en nom propre

S.A

S.A.R.L

xPublic (cinéma communal ou EPCI géré en régie directe)

Fonctionnement annuel de la salle de cinéma

10. Avez-vous des périodes de fermeture ?

Oui / Non

11. Si oui, Merci de préciser les périodes par salle..

01/01/2022 ; 02/01/2022 ; 01/05/2022 ; 08/05/2022, 23 au 29/05/2022

12. Quels sont les journées et le nombre de projections par salle et par semaine ?

Ouvert du mercredi au dimanche au public, du lundi au vendredi aux scolaires. Environ 19 séances (hors scolaires) par semaine par salle.

Fréquentation et Programmation

13. Quel est le nombre d'entrées pour l'année N-1 par salle de cinéma du réseau ?

11096 entrées payantes

14. Avez-vous des abonnés ?

Oui / Non

270 abonnements et réabonnements

16. Bénéficiez-vous du label Jeune Public

Oui / Non

17. Bénéficiez-vous du label Arts et Essais ?

Oui / Non

18. Faites-vous parti d'un réseau de diffusion et si oui lequel ? Oui Mc4

Dispositif d'aide aux salles de cinéma

19. Participez-vous à l'opération « École au Cinéma » ?

Oui / Non

20. Participez-vous à l'opération « Collège au Cinéma » ?

Oui / Non

21. Participez-vous à l'opération « Lycée et apprentis au Cinéma » ?

Oui / Non

Installations techniques

22. Indiquez le nombre de fauteuils pour chacune des salles du réseau

Salle 1 : 143 places, Salle 2 : 120, Salle 3 : 97

23. Votre cinéma est-il accessible aux personnes en situation de handicap ?

Oui salle 1 uniquement / Non

24. Combien de personnes en fauteuil roulant pouvez-vous accueillir ? 4

25. Merci de spécifier quel(s) autre(s) type(s) de handicap(s) vous pouvez accueillir ?

Non

26. Quels sont les équipements de diffusion des cabines de projection par salle de cinéma

Salle 1 : Projecteur numérique 2220

Salle 2 : Projecteur numérique Christie 2220Salle 3 : Projecteur numérique Christie

.....
.....

Politique tarifaire

27. Montant du plein tarif

6 €

28. Montant du tarif réduit

4€

29. Montant du tarif « abonné »

3,5€

30. Pratiquez-vous d'autres tarifs ?

Oui / Non

31. Si oui, lesquels ?

Tarif scolaires : hors dispositifs : 2€

Tarif Ecole et cinéma 2€30

Tarif Lycéens et apprentis au cinéma : 2€50

Tarif Collège au cinéma : 2€50

Tarif solidaire : 3€

Tarif Personne à mobilité réduite : 3 euros (gratuit pour l'accompagnant).

32. Acceptez-vous les chèques ciné Lecture

Oui / Non

33. Acceptez-vous la carte à destination des jeunes « Carte collégiens de Provence » ?

Oui / Non

Aides institutionnelles

34. Avez-vous bénéficié en N-1 de l'aide du Conseil Département 13 pour l'aide aux salles de Cinéma ?

Oui / Non

